

Etudiants : une bourse, un logement, c'est maintenant !

Constituez votre dossier social étudiant (DSE)

Du 14 janvier 2020 au 14 mai 2020



L'aide du CROUS: le Dossier Social Étudiant (DSE) vous permettra d'accéder à un logement social et/ou à une bourse pour vos études mais attention cette aide n'est pas valable pour toutes vos études mais elle est à renouveler chaque année. Les trois critères retenus par le CROUS pour déterminer le montant de l'aide sont les suivants: Les revenus de la famille, le nombre d'enfants dans votre famille et l'éloignement de votre famille par rapport à votre lieu d'études. Choisissez ensuite sur la plateforme <https://trouverunlogement.lescrous.fr/> la résidence la plus adapté pour vous, en pensant à bien préparer vos démarches à l'avance, notamment la [souscription](#) de votre assurance logement obligatoire pour tous les logements en France à présenter lors de votre arrivée.

Connectez-vous sur : [Demande de bourse et de logement / Dossier social étudiants](#)

